

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2018/344 Paraphe : 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2018/106	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 71

Votants : 83 (dont 12 pouvoirs)

POUR : 83 (100 %)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le quatorze novembre deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 07/11/18

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., COURAULT J., FOURCART MH, JACQUET G., LENFANT M., MERCIER A., RAULIN S., SEMBENI A., VERNEL M. et MM ADIN M., BARRE R., BESANCON T., BIENVENU B., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BROYER J., CANNAUX F., CARPENTIER D., COLSON D., CORNEILLE JP, DANNEAUX D., DEBOURCES C., DEFORGE P., DEGLAIRE G., DEGLAIRE T., DUGARD Y., DUMANGE D., ETIENNE P., FLEURY V., GAVART R., GAVART V., GIRONDELLOT B., GODART O., GOMEZ JB, GROSSELIN J., HAULIN B., HULOT C., HUREAU B., JUILLET B., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LESOILLE P., LOUIS JM, MACHINET X., MALVAUX A., MALVAUX F., MANCEAUX C., MATHIAS F., MEENS F., MEIS M., MOUTON F., MULLER JC, NIZET D., NIZET J., OUDIN H., PHILIPPE L., PIERSON F., QUEVAL G., RACOUR P., RENARD D., RICHELET JP, ROBIN D., SIGNORET F., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B.

Représentés : Mmes BRUSA R. donne pouvoir de vote à M. GROSSELIN J., LESUEUR P. donne pouvoir de vote à M. DUGARD Y., PAYEN F. donne pouvoir de vote à M. GODART O., PIEROT C. donne pouvoir de vote à M. HUREAU B., ROGER M. donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER D. et MM ADAM C. donne pouvoir de vote à M. BROYER J., BROUILLON P. donne pouvoir de vote à M. MEIS M., MASSON P. donne pouvoir de vote à M. ETIENNE P., MIELCAREK C. donne pouvoir de vote à M. LANTENOIS J., PIC JY donne pouvoir de vote à M. BOIZET G., POTRON F. donne pouvoir de vote à M. THIERION V., RAUSSIN B. donne pouvoir de vote à M. SIGNORET F.

**Objet : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
POUR LE PROGRAMME DE REDYNAMISATION DE LA
FERME DU PARC ARGONNE DECOUVERTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018/084/026 du 18/10/18 portant modification des statuts et extension des compétences de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise dont « création, gestion, animation et promotion du pôle nature dont le Parc Argonne Découverte » ;

Considérant qu'il est proposé un programme de redynamisation de la ferme du Parc Argonne Découverte dans l'objectif de revaloriser cette partie du site afin de la rendre plus attractive.

Considérant que cette mise en attractivité induit les travaux suivants :

- Mise en place d'un bardage bois et d'un éclairage orientable sur le hangar d'exposition des vieux outils

andree

- Création d'un enclos de 1600m² et bâtiment destinés à accueillir des chèvres et animaux de petite taille. Il s'agit d'un bâtiment en bois reposant sur une dalle béton servant à la fois d'abris aux animaux mais aussi de stockage de fourrage pour l'ensemble de l'espace ferme.
- Mise en place d'un bardage bois et de portes d'accès afin de fermer au public l'espace de stockage sous le restaurant et de créer un espace atelier non visible du public.

Vu l'avis favorable remis par la commission Tourisme et communication du 24/10/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE le plan de financement prévisionnel du programme de redynamisation de la ferme du Parc Argonne Découverte détaillé comme suit :

Dépenses HT	En €	Recettes HT	En €
Aménagement du hangar d'exposition	16 500	DETR (40%)	42 600
Fermeture pour valorisation local de stockage existant	2 000	Région (20%)	21 300
Création d'un enclos et bâtiment à chèvre	65 000	Conseil Départemental (20%)	21 300
Aménagement atelier	23 000	Autofinancement	21 300
	106 500		106 500

- PREND ACTE qu'il s'agit de montants de subventions maximaux qui seront affinés en fonction des devis à recevoir
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région Grand Est adaptée en fonction des devis à recevoir.
- CHARGE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

